



Travaux de rénovations à déduire des revenus fonciers

Par **Pascal 75**, le **22/02/2013** à **23:50**

Bonjour,rnrnJ'envisage de mettre en location un studio acheté récemment vide, et à rénover. Concernant mes revenus fonciers, je suis au régime du réel, et pourrai donc déduire le montant des factures des artisans qui vont intervenir (électricité, plomberie,pose d'une nouvelle cuisine).rnMais, puis-je déduire de la même façon tous le matériel que je vais acheter pour effectuer moi-même certaines rénovations et améliorations (pose d'un parquet, accessoires de salle de bain, peinture, plan bar sur pieds,remplacement de luminaires, et le petits matériel comme la colle, les pinceaux,les mèches de perceuse, le joint silicone ... + achat d'un réfrigérateur/congélateur et d'une plaque à induction mis à disposition du locataire.rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **trichat**, le **23/02/2013** à **10:30**

Bonjour,rnrnOui, vous pouvez déduire le montant TTC des factures d'achat des différents matériaux utilisés pour la réfection et l'amélioration de votre studio. rnIl en est de même du matériel électro-ménager installé et destiné au confort du studio. Mais le bail devra préciser la nature de ces matériels.rnEn revanche, vous ne pouvez pas déduire le coût du travail réalisé par vous-même dans ce studio, même forfaitairement.rnBien évidemment, toutes les factures devront être conservées, car l'administration fiscale pourra en demander la production en cas de contrôle.rnrnCordialement.

Par **Pascal 75**, le **23/02/2013** à **11:01**

Merci pour votre réponse, qui confirme se que j'avais déjà pu avoir comme renseignements.rnPar contre, incluez-vous bien dans cette possibilité de déduction, les petits matériels et accessoires que je dois acheter au coup par coup (pinceaux, colle, joint silicone, éventuel petit outil...)?nrnCordialement.

Par **Pascal 75**, le **23/02/2013** à **11:02**

Merci pour votre réponse, qui confirme se que j'avais déjà pu avoir comme renseignements.rnPar contre, incluez-vous bien dans cette possibilité de déduction, les petits matériels et accessoires que je dois acheter au coup par coup (pinceaux, colle, joint silicone, éventuel petit outil...)?nrnCordialement.

Par **Lag0**, le **23/02/2013** à **11:15**

Bonjour,rnNon, seuls les matériaux peuvent être pris en compte, pas les outils qui pourront vous resservir pour autre chose.

Par **Pascal 75**, le **23/02/2013** à **11:30**

Merci pour votre réponse.rnJe vous souhaite un bon week-end.